

"L'industrie minière française veut s'imposer face à la concurrence de la Ruhr" dans Westdeutsche Allgemeine (10 février 1953)

Légende: Le 10 février 1953, le quotidien allemand Westdeutsche Allgemeine Zeitung exprime les craintes allemandes à l'égard du marché commun du charbon et de l'acier.

Source: Westdeutsche Allgemeine Zeitung. Die unabhängige Zeitung des Ruhrgebiets. Hrsg. Funke, Jakob ; R Herausgeber Brost, Erich. 10.02.1953, Nr. 34; 6. Jg. Essen: Westdeutsche Allgemeine Zeitung GmbH. "Frankreichs Bergbau will sich gegen Konkurrenz der Ruhr behaupten", auteur: Weisenfeld, Ernst, p. 2.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/l_industrie_miniere_francaise_veut_s_imposer_face_a_la_concurrence_de_la_ruhr_dans_westdeutsche_allgemeine_10_fevrier_1953-fr-79d3dfoe-754c-4004-aa9e-aec271435caf.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

L'industrie minière française veut s'imposer face à la concurrence de la Ruhr

Avant le lancement du Marché commun, nouveau record de production en 1952, augmentation de 40 pour cent

Mardi prochain, le Marché commun de la CECA pour le charbon, l'acier et la ferraille sera lancé. A partir de cette date, l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, les Pays-Bas et le Luxembourg formeront un espace économique unique avec 155 millions d'habitants et des forces de production communes pour le charbon, l'acier et la ferraille. Samedi dernier, nous avons expliqué l'objectif de ce marché en exposant tout particulièrement les doutes et les craintes de l'Allemagne. Aujourd'hui, notre correspondant à Paris nous relate la prise de position des responsables des charbonnages français au sujet du Marché commun de la CECA.

de notre correspondant Ernst Weisenfeld

Paris, le 9 février

C'est «sans crainte excessive», a déclaré le président de l'industrie minière française (nationalisée), que le secteur houiller français attend l'ouverture du Marché commun de la CECA. L'industrie minière française sait que désormais elle devra entrer en concurrence avec la Ruhr, «favorisée par la nature».

Lors de ses explications, le président se trouvait devant un panneau représentant deux courbes. La première courbe symbolisait l'évolution de la production de 47,2 millions de tonnes en 1947 à 57,5 millions de tonnes en 1952, soit un nouveau record pour l'industrie minière française. Ce record a été atteint malgré la réduction du nombre de mineurs au fond de 209 000 en 1930 à 165 000 aujourd'hui.

Cette évolution devient encore plus évidente dans la seconde courbe, selon laquelle le rendement par équipe dans l'industrie minière française a augmenté de 40 %, soit à 1 400 kg par rapport au niveau d'avant-guerre. Cette augmentation s'explique par la modernisation des infrastructures minières comme le prévoit le «Plan Monnet».

Mais ici commencent également les nouvelles préoccupations. Tandis que les experts prédisent pour la Ruhr un rendement de 2 000 kg par poste, pouvant même être porté à 2 500 kg d'ici 1961, le plus grand bassin houiller français (dans le Nord) ne peut pas supporter une telle évolution, le rendement étant actuellement de 1 250 kg.

Le vaste aménagement des mines de Lorraine, où des veines gigantesques permettent depuis longtemps un rendement par poste de plus de 2 000 kg, a considérablement contribué à augmenter la production de charbon et le rendement par poste en France. Le charbon lorrain est toutefois de moins bonne qualité que celui de Lille ou de la Ruhr.

Pour ces raisons, l'industrie minière française veut prendre les mesures suivantes: grâce à la concentration de certains sites de production et la fermeture de sites non rentables, le nombre actuel de 98 mines doit être ramené à 73 d'ici 1956. Cette rationalisation, l'industrie minière française doit la réaliser seule.

Le problème de la cokéfaction

Un autre problème qui doit être résolu en commun entre l'Etat et l'industrie sidérurgique est celui de la cokéfaction du charbon lorrain. Le dernier obstacle à l'application du procédé révolutionnaire pour l'industrie française du charbon et de l'acier sera bientôt surmonté. On estime qu'en 1953 la Lorraine pourra produire 2,7 millions de tonnes de coke pour la sidérurgie. Mais même si l'objectif fixé à 4 millions de tonnes devait être atteint en 1956, la France aura toujours largement besoin du charbon et du coke de la Ruhr.

C'est pourquoi l'industrie minière française ne cesse d'attirer l'attention sur les problèmes de transport et

insiste avec force sur la nécessité de canaliser la Moselle, afin de faire baisser les frais de transport entre les aciéries françaises et la Ruhr. Le projet de canalisation de la Moselle est évalué à quelque 500 millions de DM. Les deux tiers de la distance à régulariser se trouvent sur le territoire de la République fédérale. Étant donné que c'est surtout la France qui profitera des avantages de cette canalisation, on comprend que Bonn redoute d'engager les frais.

Les revendications que l'industrie minière française adresse à son gouvernement concernent surtout les promesses qui ont été faites lors de la ratification du Plan Schuman. Il s'agit de réaliser le programme d'investissement et de réduire l'endettement de l'industrie minière. De source française, la dette entraînée par des crédits publics à la modernisation s'élève à 300 milliards de francs, et les intérêts dus sont de 12 milliards de francs (environ 150 millions de DM).

On affirme d'autre part que la divergence entre l'évolution des prix et celle des salaires depuis les négociations fondamentales sur le Plan Schuman a profondément influencé la part du coût des salaires en Allemagne et en France. L'industrie minière française profite actuellement de toutes les occasions pour attirer l'attention sur les charges sociales qu'elle doit supporter. Elle affirme que compte tenu de ces charges, les salaires à payer par tonne de charbon dans l'industrie minière française dépassent de 600 francs (près de 7,50 DM) ceux de la Ruhr. Les charges fiscales aussi seraient plus lourdes en France. Ces appréciations sont naturellement très relatives. C'est pourquoi la Haute Autorité a l'intention d'examiner de façon approfondie la structure des coûts dans les deux pays.

Par ailleurs, l'accroissement des stocks de production préoccupent momentanément l'industrie minière française. Les réserves accumulées sur le carreau des mines sont passées en un an de 300 000 tonnes à 1,9 millions de tonnes. Mais on ne craint pas pour autant de revers conjoncturel.